

Une crise économique mondiale dans un contexte colonial

La Tunisie (1931-1936)

Hassen EL ANNABI

En 1931, après avoir fêté l'année précédente le centenaire de la prise d'Alger, la France célébrait le cinquantenaire du Protectorat en Tunisie. Dans ce pays, services administratifs, représentants des colons et responsables politiques rivalisaient d'efforts pour montrer le triomphe de l'œuvre civilisatrice de la France et l'invulnérabilité du système capitaliste. Pourtant, la conjoncture économique était déjà très morose. C'est que, non seulement on commençait à ressentir les contrecoups de la crise mondiale de 1929 mais, on subissait aussi les premières manifestations d'une autre crise économique, de type traditionnel celle-ci.¹

Le bilan du cinquantenaire: une économie à deux structures distinctes

Le régime du Protectorat imposé à la Tunisie par la France en 1881 était différent de la colonisation directe telle qu'elle avait été instaurée en Algérie en 1830 par exemple. En effet, en Tunisie les structures de l'Etat beylical n'ont pas été touchées, il en est de même des structures économiques. La France a simplement cherché à doubler ces structures autochtones par d'autres structures contrôlées par les autorités du Protectorat. Le but était moins la modernisation de

¹ Les sources pour l'étude de la crise économique des années 1930 ne manquent pas. Si la documentation aux Archives Nationales de Tunisie (notamment les séries A et E) s'avère assez pauvre, il n'en est pas de même pour d'autres types de fonds. Il s'agit, en gros des

- Rapports officiels émanant du Grand Conseil, des caïds, des services de la Statistique Tunisienne, des commissions d'études économiques constituées à l'occasion du Cinquantenaire du Protectorat,

- Journaux, en particulier: *La Voix du Tunisien* (quotidien proche des intérêts des autochtones), *Tunis-Socialiste* (quotidien, porte-parole du parti socialiste), *L'Avenir du Centre* (journal défendant les intérêts des régions du centre de la Tunisie dont Sousse, Kairouan et Mahdia sont les principaux chefs-lieux), *L'Action Tunisienne* (quotidien porte-parole du parti nationaliste du Néo-Destour), *La Dépêche Tunisienne* (quotidien d'informations générales), le *Journal Officiel Tunisien*,

- Revues et périodiques spécialisées dans les questions coloniales, comme *La Revue Agricole de l'Afrique du Nord*, le *Bulletin Mensuel du Comité de l'Afrique Française*, la *Revue Générale de Colonisation*,

- Etudes et analyses faites par des chercheurs de l'époque. On peut en citer à titre indicatif Scemama (R.), *La Tunisie agricole et rurale et l'œuvre de la France*, Paris, 1938; Cavé, *Sur les traces de Rodd-Balek. Les problèmes tunisiens après 1921*, Paris 1929; Tabone (C.), *Le commerce extérieur de la Tunisie*, 1937, etc.

l'économie tunisienne que l'exploitation des richesses du pays au profit de la France et de ses colons.

Le secteur économique autochtone

La Tunisie était un pays rural, à économie essentiellement agricole. Mais, le régime foncier était très confus.² La propriété privée (appelée «Melk») de la terre était rare. Elle n'existait que dans les jardins ou les vergers de la Tunisie orientale ou bien dans les oasis. En revanche, la propriété collective s'étendait dans de vastes régions à l'intérieur, à l'ouest et au sud du pays. Ces terres appartenaient, en fait aux tribus (d'où le nom de terres «Arch») et étaient exploitées d'une manière extensive, pour la culture des céréales et l'élevage ovin et caprin. Un troisième type de terres concernait également de vastes superficies, surtout au nord du pays, ce sont les biens publics de main morte (appelés «Habous» publics). Il s'agit de terres que l'Etat avait aliénées en faveur d'institutions religieuses (mosquées, zaouias) ou culturelles (médersas) ou encore des installations publiques (fontaines, hammams, etc.), sachant que les revenus provenant de ces biens allaient d'une manière perpétuelle à l'entretien de ces institutions. La gestion de ces terres relevait d'une organisation créée en 1874, à savoir «Jamiat al Awqâf». Il faut dire, par ailleurs, qu'il y avait aussi des «habous» privés, c'est-à-dire des terres appartenant à des personnes privées qui choisissaient de les aliéner en faveur d'institutions de leur choix.

Tout compte fait, ce régime foncier ne permettait pas l'exploitation directe des terres par leurs propriétaires, il ne favorisait pas l'octroi de crédits, pas plus qu'il n'encourageait les exploitants à améliorer les techniques de mise en valeur. Trois organismes de crédit existaient en faveur des Tunisiens: *la Caisse Régionale de Crédit Agricole Indigène* (créée en 1905), *la Société de Prévoyance Indigène* (créée en 1907) et *l'Office Public de Crédit Agricole Indigène* (créé en 1925). Mais, ces organismes de crédit ne prêtaient pas sur les immeubles indivis ou non immatriculés ou encore sur les terres «arch», autant dire que ces organismes de crédit n'intéressaient qu'une infime partie des cultivateurs, ceux qui disposaient de la propriété «melk» de la terre. Le reste, c'est-à-dire l'écrasante majorité des agriculteurs n'avait le choix qu'entre deux solutions: s'adresser aux usuriers qui pouvaient exiger jusqu'à 100% d'intérêt, soit procéder à l'antichrèse de leurs biens.³

Aussi ce secteur agricole autochtone était-il trop peu performant, car les rendements restaient faibles. Les principales productions étaient le blé dur, l'orge, l'olivier et l'élevage. Le blé dur était la principale céréale, il servait à la fabrication des pâtes alimentaires et de la semoule. L'orge vient immédiatement après le blé dur comme étendue cultivée et production de grains. Dans le centre et le sud, il occupait plus de place que le blé dur, car il pousse plus

2 Sur cette question, on peut voir Despois (J.), «Régions naturelles et régions humaines en Tunisie», dans *Annales de géographie*, 1942, pp. 112-128; Poncet (J.), *La colonisation et l'agriculture françaises en Tunisie depuis 1881. Etude de géographie historique et économique*, Paris, Mouton, 1961.

3 L'antichrèse est un contrat par lequel un débiteur transfère à son créancier la possession de son immeuble pour en percevoir fruits et revenus jusqu'au remboursement de sa dette.

vite et mûrit un mois avant, échappant ainsi aux grandes chaleurs et au siroco. L'olivier, une culture très ancienne en Tunisie, représentait pour le fellah tunisien un capital et un symbole de rang social. Quant à l'élevage, il concernait l'écrasante majorité des ruraux. Ainsi, dans d'immenses régions de steppe au centre et au sud, en dehors des zones d'olivier et des oasis, alors que les cultures d'orge et de blé dur étaient très aléatoires et n'étaient possibles qu'en année pluvieuse, la seule richesse du Tunisien était le mouton dont l'espèce à grand queue, robuste et résistante était susceptible de supporter en années sèches de dures disettes et l'épreuve des transhumances. En fait, le secteur agricole tunisien restait soumis aux caprices des saisons et des pluies. L'amplitude de la variation de la production atteignait l'ordre de 200% parfois, alors que dans le secteur européen, elle n'en atteignait guère que 25% au plus.⁴

À part l'agriculture, le secteur économique autochtone comportait les activités artisanales.⁵ L'inspecteur des Arts Indigènes, Revault, distinguait à la veille de la crise économique des années 1930 des «arts ruraux» et des «arts citadins». Les premiers étaient généralement l'apanage des femmes dans le monde rural, puisque ce sont elles qui faisaient du tissage, de la poterie, de la sparterie, de la dentellerie. En ce qui concerne les arts citadins, ils comprenaient une multitude de secteurs organisés dans des corporations ayant leur localisation dans les souks des villes. On peut citer, à titre indicatif la poterie, la faïence, la sculpture sur bois, la marqueterie (art des meubles incrustés de nacre et d'ivoire), le tissage de la laine, du coton, du lin et de la soie et aussi deux types d'artisanat très représentatifs de la Tunisie de l'époque, l'un à Kairouan surtout, à savoir la fabrication des tapis et l'autre à Tunis, il s'agit de la production de la chéchia.

L'activité artisanale, tous domaines confondus, était depuis longtemps dans le malaise. D'abord, l'artisan n'avait pas suffisamment de moyens. Complètement privé de crédit auprès des banques, il ne pouvait pas augmenter son capital ou renouveler son matériel. De plus, il subissait depuis déjà le XIXe siècle la concurrence des grandes firmes françaises ou internationales qui produisaient des articles industriels comparables à des prix beaucoup plus bas.

Le secteur économique colonial

Ce secteur s'est développé après l'instauration du Protectorat. Il comportait la colonisation agricole, la mainmise sur les richesses minières et la réforme du régime douanier. Jusqu'au début des années 1930, la colonisation agricole s'est effectuée en trois étapes. La première, qui s'étirait jusqu'en 1890, se caractérisait par l'acquisition en faveur d'importantes sociétés françaises de vastes superficies de terres. Ainsi, la *Société Marseillaise de Crédit* et la *Société Cléricale de l'Union Foncière de France* achetèrent à cette époque, à des prix dérisoires, d'immenses domaines dans les zones fertiles (domaines de Sidi-Thabet, Enfida, Thibar, etc.). De grands

4 Poncet (J.), *La colonisation...*, *op. cit.*, 2^{ème} partie, chap. III.

5 Pour cette question, voir: *Atlas géographique, historique, économique et touristique de la Tunisie*, 1936; «L'organisation ouvrière et artisanale des indigènes dans les principales villes et les mines d'Algérie et de Tunisie», dans *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française*, Mai 1931.

capitalistes français en firent de même. De 1890 à 1914, la colonisation agricole s'achemina dans une nouvelle politique. En effet, avec la création de la «Direction de l'Agriculture» en 1890,⁶ l'Etat commença à acquérir, par achat et par confiscation, des terres appartenant soit aux tribus soit à la *Jamiat al Awqaf*. Ainsi, le décret de 1898 décida que dorénavant celle-ci livrera chaque année au moins 2000 ha de terres habous publics cultivables à l'Etat pour les besoins des colons. A partir de la fin de la première guerre mondiale, le gouvernement du Protectorat essaya de mettre la main sur le domaine forestier et sur les habous privés. Au total, on peut estimer le domaine agricole colonial à 950.000 ha en 1934.⁷

Les productions essentielles étaient le blé dur, le blé tendre (introduit en Tunisie par la colonisation), l'olivier et la vigne. Elles ont progressé d'une manière spectaculaire pendant les années 1920 grâce à la mise en valeur de terres nouvelles et grâce aussi à l'augmentation de la productivité. Les colons, contrairement aux fellahs tunisiens, pouvaient compter sur l'aide du gouvernement du Protectorat. Celui-ci les encourageait à cultiver le blé tendre que réclamait la bourgeoisie métropolitaine à partir de 1923. Il prit des mesures protectionnistes en élevant les droits de douane payés à l'entrée en Tunisie de blés étrangers, ce qui maintenait assez artificiellement en hausse les cours. La création en 1920 de la *Coopérative de Motoculture de Tunisie*, avec une participation de l'Etat contribua largement à aider les colons à s'équiper. De 1920 à 1930, il a été vendu en Tunisie, principalement aux colons, 3600 tracteurs et 1000 moissonneuses batteuses au moins.⁸ Le crédit public et privé fournissait aux colons de gros capitaux pour développer une agriculture techniquement perfectionnée. D'abord, les colons n'avaient aucun problème quant au paiement de leurs lots, puisque les prix de ces derniers qui étaient payés au début en quatre ans, devinrent remboursables en dix ans puis en vingt ans de mise en valeur. Les colons pouvaient avoir des prêts à intérêts réduits, soit par le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie* ou encore du *Crédit Mutuel Agricole*. Par ailleurs, plus que les cultivateurs tunisiens, les colons avaient à leur disposition des institutions d'enseignement agricole ou de recherches agronomiques, par exemple *l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis* (créée en 1898), *l'Institut Arloing* (créé en 1912) qui s'occupait des maladies du bétail, *le Service Botanique* (créé en 1913) qui étudiait les assolements, l'emploi des engrais et des machines, etc.⁹

6 Le 8 février 1896, la «Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation» succéda à la «Direction de l'Agriculture» et à la «Direction des Renseignements et des Contrôles Civils» institué par décret en octobre 1890. Voir *Annuaire de la Tunisie*, 1932, p. 215.

7 El Annabi (H.), *La crise de 1929 et ses conséquences en Tunisie*, Mémoire pour le Certificat d'Aptitude à la Recherche (ronéotypé). Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tunis, 1975, p. 16.

8 Poncet (J.), *La colonisation...*, op. cit., 2^{ème} partie, chap. III.

9 *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française*, 1930, p. 91.

Le contrôle colonial sur la production minière et le commerce extérieur

Les minerais de fer au nord-ouest et les gisements de phosphates au sud-ouest étaient les principaux produits du sous-sol tunisien. Depuis la découverte par Philippe Thomas (vétérinaire militaire français) des gisements du bassin de Gafsa, la production de phosphates s'est développée d'une manière continue. Mais, d'une manière générale, le secteur minier restait étroitement lié au marché européen. Entre 1919 et 1926, la hausse des cours de tous les minerais (phosphates, fer, cuivre, manganèse, antimoine) permit de faire passer les exportations de ces minerais de 60 millions de francs à 340 millions de francs.¹⁰

En ce qui concerne le commerce extérieur, il était depuis longtemps sous le contrôle de la métropole.¹¹ En effet, avec l'établissement du Protectorat, l'Etat tunisien perdait toute souveraineté parce qu'il lui devenait impossible de modifier à son gré et contre celui de la France les tarifs douaniers, puisque tous les décrets signés par le bey de Tunis devaient être contresignés par le Résident Général (représentant de la France en Tunisie). Certes, la loi française du 19 juillet 1890 admettait en franchise, à l'entrée en France, un certain nombre de produits tunisiens. Mais, la France n'acceptait que des produits agricoles et des matières premières (céréales, huile d'olive, chevaux, volailles, phosphates, etc.). Par ailleurs, le décret du 2 mai 1898 vint énoncer la contrepartie qui s'imposait à la Tunisie vis-à-vis de la France. Ainsi, plusieurs produits français pouvaient entrer en franchise en Tunisie. Or, tous ces produits étaient des articles industriels. D'un autre côté, il y avait des droits de douane sur les articles étrangers (autres que français) à leur entrée en Tunisie et des taxes sur les produits tunisiens exportés vers d'autres pays que la France, ce qui se répercutait sur le volume des transactions générales et accentuait la dépendance de l'économie tunisienne vis-à-vis de la France. Une loi française promulguée le 30 mars 1928 vint modifier le régime douanier de la Tunisie dans le sens d'une union douanière avec la France.¹² Si elle permettait la franchise aux exportations des matières premières et des produits agricoles tunisiens, cette loi livrait, en revanche, la Tunisie au monopole de l'industrie française et avait, par conséquent, une portée politique.

Causes et manifestations de la crise

La crise de 1929 a eu les Etats-Unis pour épice, de là, en rapides ondes concentriques, la crise a couvert une plus large échelle géographique atteignant les pays industrialisés puis les pays agraires dépendants vendeurs de produits bruts aux pays-usines. La Tunisie n'a pas échappé à ce processus. L'économie capitaliste, imposait son rythme à l'économie tunisienne. Le malaise économique et social de la Tunisie pendant les années trente a été ressenti d'autant

10 Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. *Feuille d'Informations Commerciales; Sous-commission d'études économiques*, t. I, p. 279.

11 Voir Tabone (C.), *op. cit.*

12 Lagrange et Fontana, *Codes et lois de la Tunisie. Supplément 1928-1932*, Tunis 1932, p. 45.

plus fortement qu'il a correspondu avec une conjoncture locale mauvaise. La crise mondiale atteint le pays assez tard et elle culmine entre 1933 et 1935. Mais, le secteur traditionnel de l'économie a commencé, dès 1930, à ressentir les effets d'une mauvaise conjoncture locale.

Les causes de la crise économique

- Les causes exogènes¹³

L'effondrement des prix des produits agricoles et miniers sur le marché mondial est le premier coup reçu par la Tunisie dont les exportations portaient presque exclusivement sur les matières premières et les denrées agricoles. La crise agricole en Tunisie est liée à celle que la France connaît et les deux se rattachent à un phénomène général. C'est que durant les années 1920, il y a eu une fièvre de production de céréales en France, au Canada, aux Etats-Unis. Tant que la consommation suivait, les prix sont restés à un niveau acceptable, mais, la chute des prix survient dès lors que l'Etat se montre partout incapable de gérer les stocks accumulés et prend des mesures protectionnistes. C'est le cas de la production d'huile d'olive et de vins. Là, le plus grand client, l'Italie, diminue brutalement ses importations de produits tunisiens, surtout à partir de 1932. D'une manière générale, il y a une baisse rapide de la demande extérieure non seulement de produits agricoles, mais aussi de produits miniers, d'alfa et d'articles de l'artisanat. Il faut considérer aussi parmi les causes externes, la restriction de plus en plus grande de l'afflux des capitaux français en Tunisie.

- Les causes endogènes¹⁴

L'année 1930 est caractérisée par une sécheresse exceptionnelle dont les effets se font sentir sur les récoltes et les pâturages. Mais, durant l'automne de la même année, deux cyclones dévastent le nord et le sud du pays causant aux routes, aux chemins de fer et aux lignes télégraphiques des dégâts considérables, de l'ordre de 50 millions de francs. En décembre de la même année, des inondations surviennent dans le centre et le sud. Elles sont si graves qu'une souscription publique est ouverte en France, en Algérie et au Maroc pour procurer les secours nécessaires aux victimes de ce cataclysme. En mars 1932 c'est l'invasion des sauterelles qui survient. Partout, les acridiens se ramassent par milliers de sacs, surtout à Gabès (sud) et Kairouan (centre). Pendant le deuxième semestre de l'année 1932, d'abondantes précipitations causent une recrudescence du paludisme dans les régions de Grombalia (au Cap-Bon) et à Tunis. Dans d'autres régions, une épidémie de typhus fait son apparition. Les campagnes agricoles des années 1933-34 sont mauvaises à cause des perturbations climatiques, même la production

13 Archives Nationales de Tunisie (ANT). *Comptes rendus des réunions du Grand Conseil, section française: rapport de M. Vénéque*, novembre-décembre 1932, p. 12; *Rapport sur les activités des services du Protectorat*, 1933, p. 222; *Feuille d'Informations Commerciales*, avril 1936: E. Bouchery, «La situation oléicole en Tunisie», p. 1.

14 ANT. *Série E, carton n°226; Rapport sur les activités des services du Protectorat*, 1931, p. 18 et *idem.*, 1933, p. 178; Pellegrin (A.), «La crise économique», dans *Tunis-Socialiste* du 13 mars 1931

de l'alfa enregistre une importante diminution. En 1935, on enregistre une amélioration de la conjoncture. Mais, en 1936 la persistance de la sécheresse fait chuter le rendement en moyenne à l'hectare du blé dur de 8,4 quintaux en 1935 à 4,4 quintaux en 1936 et celui de l'orge de 11,6 quintaux en 1935 à 3,75 quintaux en 1936. Ce n'est qu'à partir de 1937 que la conjoncture interne se rétablit dans la moyenne durée.

Les manifestations de la crise¹⁵

- La crise minière

La hausse qu'avaient connu depuis 1919 les cours des minerais sur le marché mondial, a cessé en 1927 d'être régulière. La tendance à la baisse des exportations de minerais tunisiens apparaît dès l'année 1928 et se poursuit jusqu'en 1930. A partir de cette date, la production et l'exportation de produits miniers connaissent une véritable chute, passant, en valeur, de 330 millions de francs à 100 millions de francs en 1932. Pendant les années qui suivent, les prix de vente évoluent en dents de scie, faisant augmenter le prix de revient du produit minier et, entraînant, par voie de conséquence, la fermeture de plusieurs mines.

- La crise agricole

Les prix des quatre produits représentatifs du secteur agricole autochtone - à savoir le blé dur, l'orge, l'huile d'olive qualité fine et la laine - commencent à baisser à partir de 1927. Entre 1932 et 1935 ils connaissent un véritable effondrement. Ainsi, par rapport à l'année 1926 (année de référence), la baisse est de 75% en 1935 pour l'orge, de presque 70% pour la laine et de 50% en 1933 pour l'huile d'olive. La conjoncture locale a parfois contribué à aggraver les effets de la crise mondiale. C'est le cas en 1932 et en 1935. Alors que les prix de presque toutes les denrées agricoles connaissent, pendant ces deux années, une baisse importante, la production, elle, augmente. L'offre a ainsi augmenté beaucoup par rapport à la demande.

En ce qui concerne le secteur agricole colonial, les effets de la crise mondiale se font sentir à partir de 1932 pour les céréales (blé tendre) et continuent jusqu'en 1935. L'huile d'olive qualité surfine connaît les mêmes fluctuations de prix que l'huile d'olive qualité fine. Quant au vin, le prix de vente moyen à l'hectolitre s'effondre littéralement entre 1927 et 1934, passant de 114 francs l'hectolitre à 54 francs.

- La crise du commerce extérieur

A partir de l'année 1931, la valeur globale du commerce extérieur tunisien enregistre une baisse régulière qui se poursuit jusqu'en 1936. On peut distinguer deux périodes: le premier mouvement de baisse se situe en 1931-32, puis, entre 1933 et 1935, un second mouvement de

15 Voir Nouschi (A.), «La crise de 1930 en Tunisie et les origines du Néo-Destour» dans la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 8, 1970; El Annabi (H.), *La crise de 1929 et ses conséquences en Tunisie*, op. cit., pp. 72-85.

baisse est enregistré et c'est en 1936 que la baisse atteint le fond. Il faut dire que les exportations ont commencé à diminuer avant les importations.

Les conséquences sociales de la crise économique

Tous les groupes sociaux ont été affectés par la crise économique. On remarque même un fléchissement général de l'évolution démographique entre 1931 et 1936 par rapport à la période 1926-1931. En effet, l'excédent annuel moyen pendant le premier lustre des années trente est de 35.500 habitants contre 50.000 habitants durant la période précédente.¹⁶ Ces chiffres constituent un indice révélateur de la gravité de la crise. Cependant, le degré de gravité est différent selon qu'il s'agisse des autochtones ou des Européens et varie même à l'intérieur de chaque catégorie.

Les conséquences sociales dans le milieu européen

La population européenne dont la prospérité avait reposé sur un édifice économique conditionnée au jour le jour par la protection des cours et le développement des exportations, voit maintenant diminuer ses bénéfices. D'après les rapports administratifs, les colons français se répartissent en deux catégories:¹⁷

«Ceux qui ont les moyens d'exploiter leurs terres et qui, en diminuant leurs frais de gestion, subissent les effets de la crise et de dépréciation du prix du blé sans grand dommage et ceux qui, endettés au-delà de toutes limites subviennent très péniblement à leurs besoins. Certains de ces derniers ont mis leur situation à la Caisse Foncière qui assure la liquidation de leur passif et gère provisoirement leurs propriétés». C'est la deuxième vague de colons officiels qui a le plus ressenti la crise économique. Cette deuxième vague fut installée pour la plus grande partie pendant les années 1920. Elle se compose d'anciens combattants pour la plupart, leurs lots étaient de médiocre qualité, car les meilleures terres avaient déjà été distribuées. Ces colons de fortune étaient souvent de piètres agriculteurs. Ils avaient été jetés dans une aventure dont ils n'avaient pas mesuré les dangers Ils s'étaient engagés dans la folie de crédit qui avait emporté toute la communauté coloniale. Ainsi, pendant les années trente, ce fut le réveil sur les réalités de l'édifice économique, un réveil plutôt dur, car on est tombé de très haut. «Lorsque la faillite menaçait un colon officiel récemment installé, l'Etat intervenait parfois pour reprendre le lot encore incomplètement payé. Le Domaine racheta des propriétés plus anciennes et en proie à des difficultés financières».¹⁸

La presse de l'époque, en particulier *La Tunisie Française* et *Tunis Socialiste*, suivait de près l'évolution de la situation. Elle attirait l'attention sur le nombre croissant des faillites et des

16 *Statistique Générale de la Tunisie*, 1929, 1936.

17 ANT., série E, carton 226, dossier n°10: *Rapports mensuels sur la situation économique*, rapport n°33 du mois de décembre 1935 fait par le contrôleur civil de la région de Souk El-Arbâa. Dans plusieurs autres rapports concernant d'autres régions, on trouve la même distinction.

18 Poncet (J.), *op. cit.*, p. 304.

ventes judiciaires.¹⁹ Les années 1933-34 sont les plus difficiles pour les colons, celles pendant lesquelles le nombre des faillites est monté à son maximum. L'ampleur de la crise peut se mesurer par l'arrêt brutal des achats de machines agricoles. Mais, les colons officiels ne sont pas les seuls à ressentir les effets de la crise économique. Celle-ci touche d'autres catégories sociales, en particulier les cadres de l'industrie extractive. «Des chefs mineurs, des mineurs français, italiens, polonais, grecs ou espagnols cherchent à s'occuper comme manœuvres sur des chantiers de travaux publics ou bien bricolent ou le plus généralement restent sans emploi et vivent grâce à leurs femmes et filles qui exercent à Tunis les métiers de bonnes ou de laveuses».²⁰

Les conséquences sociales dans le milieu autochtone

La population autochtone, en particulier rurale, a été éprouvée plus gravement par la crise économique que la population européenne. De 1930 à 1934, la courbe des naissances a subi un net fléchissement, celle des décès a accusé par contre, une poussée rigoureuse. «Dans le caïdat de Sousse, le nombre des décès a rejoint presque celui des naissances, dans le caïdat de Kairouan, les décès en 1932 l'ont emporté sur les naissances. Fait assez exceptionnel et qui témoigne de l'impact de la crise sur la population tunisienne».²¹

Tous les agriculteurs tunisiens sont touchés par la crise économique qui secoue le pays, on peut les classer en trois catégories:²² «Les petits agriculteurs, ce sont ceux qui ont souffert le plus de la crise. Avec leurs faibles ressources, ils n'ont pas pu faire face aux frais et charges qui augmentaient sans cesse et pour comble, quatre années successives de mauvaise récolte ont achevé leur ruine. Ils constituent désormais toute une armée de misérables absolument dénués de ressources et sur lesquels pèse la menace de la prison pour défaut de paiement des redevances de l'Etat qu'ils sont actuellement dans l'impossibilité matérielle d'acquitter. Les agriculteurs moyens ne sont pas plus heureux. Les créances et les impôts les acculent à la faillite sans qu'ils puissent rien faire. Le seul moyen qui leur permettait d'alléger leurs dettes est la vente de leur bétail, mais, ils ne peuvent se résoudre à le faire actuellement en raison de la baisse considérable des prix et l'absence d'acquéreurs sur le marché. Les grands agriculteurs possèdent de grandes étendues de terres dont la valeur est considérable, mais, ils ont à faire face à des frais généraux qui dépassent de beaucoup leurs possibilités. L'achat d'un matériel moderne et perfectionné leur a coûté l'immobilisation de grands capitaux et leur a nécessité des frais considérables, tels que main-d'œuvre, consommation d'essence, d'huile minérale de pétrole, d'engrais chimiques, etc. Outre les frais de réparation, pièces de rechange et autres frais accidentelles et les impôts de l'Etat. Leur situation est comparable à celle d'un grand paquebot qu'un accident vient

19 Voir, par exemple, *Tunis Socialiste* du 30 juillet 1934.

20 *Tunis Socialiste* du 17 janvier 1934.

21 Naura (A.), «Les socialistes de Tunisie devant la crise de 1929 et ses conséquences», dans *Le Mouvement Social*, janvier-mars 1972, p. 69.

22 Lettre de Chedly Darghouth au Résident Général sous le titre: «Le malaise économique actuel» parue dans *La Voix du Tunisien* du 21 janvier 1931.

endommager en plein océan. Il luttera vainement contre l'assaut des flots, car tôt ou tard, il sera englouti. Quant aux propriétaires d'olivettes, trois facteurs sont venus achever leur misère: la succession des mauvaises récoltes, la baisse considérable du prix des huiles et l'augmentation de l'impôt «kanoun» qui vient d'être majoré de 90%».

C'est la population du centre et du sud qui a d'abord été le plus gravement éprouvée. Dans *La Voix du Tunisien* du 16 juin 1931 on peut lire: «La situation de la population indigène sédentaire et nomade du centre et du sud de la Régence est cette année particulièrement angoissante. Deux mauvaises années successives, la perte de la moitié ou des 2/3 du troupeau, pas d'orge, pas d'huiles, pas de réserves, deux récoltes de dattes non réglées aux producteurs par les intermédiaires. Tous ces problèmes réunis causent une misère redoutable qui dépasse tout ce qu'a pu éprouver le bled depuis de nombreuses décades. Ce n'est pas par figure, mais en toute réalité que ces populations sont menacées de mourir de faim».

Le nombre de faillites et de ventes judiciaires augmentait sans cesse, en particulier dans le Sahel et la région sfaxienne où les cultivateurs pratiquaient la monoculture de l'olivier surtout. Ainsi, du 1^{er} janvier 1931 au mois d'octobre de la même année, le contrôle civil de Sfax a instruit 81 dossiers de procédure de vente immobilière, toutes à l'encontre de débiteurs musulmans.²³ Du 1^{er} octobre 1931 à la fin du même mois ce même contrôle civil a instruit 31 nouveaux dossiers et toutes ces procédures ne concernaient toujours que des débiteurs musulmans.²⁴

Dès 1931, le mot «famine» a été prononcé et répété plusieurs fois dans les principaux journaux du pays à propos d'un grand nombre de régions. Au mois de mars de cette année, certains délégués de la section indigène du Grand Conseil déclarèrent aux journaux: «Dans le caïdat des Majeurs, la situation est des plus critiques (...). La famine sévit au Kef, 13 personnes sont mortes de faim, il en est de même dans le caïdat de Mahdia qui est cependant l'un des plus florissants de Tunisie».²⁵ Depuis, la situation n'a cessé de s'aggraver. Dans un quotidien on peut lire les faits suivants: «A Thala dans les Fraïchiches, des milliers de bédouins mangent de l'herbe et se nourrissent de tallaghouda, un tubercule sauvage qui pousse dans la montagne et avec lequel ils obtiennent une farine indigeste. De nombreux Methaliths (tribus du centre) fuyant devant le fléau, ont émigré vers le nord et sont venus planter leurs tentes au Mornag à 14 kilomètres de la capitale où ils vivent de rapines et d'aumônes. A Tunis même, sous la porte Sidi Abdallah, des familles entières sont entassées et végètent sur les produits de la mendicité ou du vol, à quelques pas des quartiers luxueux où une colonie étrangère mène une vie d'opulence».²⁶

La situation est allée de mal en pis par la suite. Les années 1932-1934, déficitaires dans un grand nombre de contrôles civils ont provoqué parmi les petits fellahs ou ouvriers agricoles tunisiens une diminution considérable des moyens d'existence qui a atteint son maximum au

23 ANT; *série E, carton n° 31, dossier n°2*: Lettre n° 1278 du contrôleur civil de Sfax au Résident Général.

24 ANT; *idem.*, lettre n°1475.

25 *La Dépêche Tunisienne* du 18 mars 1931.

26 *La Voix du Tunisien* du 26 juin 1931.

début de l'année 1934 et particulièrement au commencement de l'hiver. En 1935, la situation ne s'est pas encore améliorée et en 1936 elle est devenue encore plus précaire dans l'ensemble des régions en raison des rendements agricoles qui ont été très faibles par rapport à la moyenne des années précédentes.

Les cultivateurs manifestaient, par ailleurs, de vives réactions contre l'exécution des jugements. Dans des lettres adressées au Résident Général, les contrôleurs civils attirèrent l'attention de l'Administration sur des troubles sociaux consécutifs à ces ventes judiciaires: «De sérieuses réactions se produisent dans la population indigène à l'occasion de la mise en possession de terrains vendus à la barre du tribunal»;²⁷ «Un fâcheux état d'esprit semble prendre consistance et menace de gagner les caïdats voisins. Les propriétaires fonciers, débiteurs de créances échues et impayées paraissent décidés à ne pas laisser vendre leurs propriétés, à s'opposer par tous les moyens aux évictions immobilières et continuer à se maintenir sur leurs terres par la violence»;²⁸ «Sérieuses réactions qui continuent à se manifester dans la population indigène à l'occasion de la mise en possession de terrains vendus à la barre du tribunal et pour lesquelles très souvent, la force armée (gendarmerie) est requise par les huissiers».²⁹

En l'absence de liquidités, les paysans se trouvaient acculés à s'adresser aux usuriers pour rembourser les échéances de leurs emprunts, sachant qu'ils risquaient de se trouver embourbés dans le cercle vicieux des emprunts successifs à des taux de plus en plus usuraires. «C'est peut-être au Cap-Bon que le fléau bat son plein», peut-on lire dans un journal de la place, «La propriété est très morcelée dans cette région et la population y est très travailleuse; grâce à cette qualité qui n'existe pas d'ailleurs, la population se nourrit tant bien que mal et l'usurier engraisse dans son fromage (...) fortement attaché à son lopin de terre qu'il exploite intensivement et toujours hanté par la crainte de la saisie, le pauvre débiteur accepte toutes les conditions, tous les taux usuraires que lui impose son créancier».³⁰

Cependant, la situation du plus fragile des paysans, à savoir l'ouvrier agricole journalier ou le *khammès* (métayer recevant le cinquième des revenus de la terre qu'il cultive) restait relativement moins problématique que celle du travailleur dans la mine. D'après Boissée, représentant des intérêts miniers, sur 20.950 mineurs dans le secteur des phosphates, 13.960 ont été licenciés en décembre 1932 à la suite de la fermeture ou du ralentissement des mines, encore que ces chiffres ne visent pas le chômage partiel qui restait important.³¹ Or, contrairement à l'ouvrier agricole ou au *khammès* qui pouvaient trouver chez le propriétaire foncier une aide ponctuelle, le mineur, lui, restait abandonné à son propre sort.

En milieu urbain, les catégories moyennes et les petites gens sont celles qui ont le plus souffert de la crise. En gros, il s'agit surtout des artisans. En fait, pour ces derniers, le malaise

27 ANT; *idem.*, lettre n° 892 du contrôleur civil de Sfax, juillet 1931.

28 ANT; *idem.*, lettre n° 1523 du 4 novembre 1931.

29 ANT; *idem.*, lettre n° 1490 du 30 octobre 1931.

30 *Tunis Socialiste* du 21 octobre 1931.

31 *Tunis-Socialiste* du 15 février 1934.

ne date pas des années trente. Il durait depuis plus d'un demi-siècle déjà, mais il s'accroît avec la crise. Dès l'année 1931, «il ne subsiste plus des industries indigènes que celles qui ont commencé la transformation de leur matériel (comme les huileries du Sahel, par exemple) ou celles encore peu connues des Européens». ³² Les fabricants de chéchias, ³³ (appelés *chaouachis*) qui représentaient l'aristocratie des artisans à Tunis sont frappés très durement par la crise. «En 1934, sur 350 artisans, 80 environ ne travaillent que très irrégulièrement, le reste chôme totalement et ce depuis 8 à 9 mois. Les causes de ce même chômage partiel et total sont imputables à trois choses: la diminution de la vente qui est inhérente à la crise de sous-consommation, la substitution de la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine, car le salaire d'un ouvrier chaouachi était de 8 à 9 francs par jour pour 12h. de travail, or, il est maintenant compris entre 2,5 francs et 5 francs pour 12h. de travail. Enfin et surtout l'importation de chéchias traités mécaniquement. Cette industrie est frappée à mort par l'importation toujours croissante de produits français et étrangers qui inondent les marchés tunisiens à des prix défiant toute concurrence. Les quantités de chéchias et de fez importées entre 1931 et 1933 (de France, Algérie, Italie, Turquie, Tchécoslovaquie, Egypte, Tripoli, Yougoslavie) passèrent de 3779 pièces en 1931 à 7775 en 1932 et 5573 en 1933». ³⁴ L'artisanat du cuivre était dans la même situation. Ce secteur qui employait en 1930 près de 400 ouvriers n'en comptait plus en 1932 que 150. ³⁵

La crise gagna même le secteur de la pêche. Le journaliste Serge Moati écrit en 1934: «Depuis le 1^{er} janvier 1934, l'Office des Pêches a renvoyé les $\frac{3}{4}$ de son personnel et mieux encore, les pêcheurs restants ont vu leur salaire ramené à 9 francs par journée de 9h. de travail. Un franc de l'heure, cela sans compter que par roulement, les ouvriers doivent accomplir leur travail de nuit, sans aucune indemnité ni salaire supplémentaire». ³⁶

Comme à la campagne ou dans les villages, l'usure se développait dans les villes et toute une catégorie de la population s'enrichissait de cette activité. La petite usure était très développée, ses clients étaient des petits fonctionnaires, des artisans, des petits commerçants en difficultés en quête de quelques billets pour finir le mois ou pour parer aux exigences d'un commencement de saison. Le taux d'intérêt était en moyenne de 25% par mois et l'usurier demandait des garanties (bijoux, linge, etc.). Il y avait aussi des prêts à des taux d'intérêt plus élevés par les marchands de vin, les épiciers, les pharmaciens, les tenanciers de maisons publiques et le taux d'intérêt variait de 200 à 400%. ³⁷ Une autre catégorie d'usure existait dont les opérations portaient sur des affaires d'une plus grande envergure. Les riches propriétaires d'immeubles, les banquiers,

³² *La Voix du Tunisien* du 28 mai 1931.

³³ La chéchia est un couvre-chef masculin de couleur rouge vermillon, fabriqué en laine. A l'époque, c'était le couvre-chef national en Tunisie.

³⁴ *Feuille d'Informations Commerciales*, juillet 1934, p. 3 et *Tunis-Socialiste* du 25 mai 1933: «La misère des chaouachis».

³⁵ *La Dépêche Tunisienne* du 28 juin 1932.

³⁶ *Tunis-Socialiste* du 29 janvier 1934.

³⁷ *Tunis-Socialiste* du 2 février 1931.

juifs souvent, sont aidés dans leurs opérations par des rabatteurs (généralement des notaires musulmans). La victime était l'indigène possédant un titre de propriété non immatriculée. Si ce titre n'avait aucune valeur pour les grands établissements de crédit, il en représentait une pour l'usurier et sa valeur relative était encore plus grande s'il s'agissait d'une fraction de propriété indivise. Par des prêts successifs à intérêts écrasants, l'usurier finissait par prendre la place du propriétaire du titre, puis il s'attaquait aux copropriétaires.³⁸

Finalement, à la faveur de la crise une partie de la population citadine fit fortune, favorisant le clivage social entre une majorité de gens qui ont fait faillite ou perdu leur emploi et une minorité de nouveaux riches. L'attention des autorités du Protectorat allait se porter plus sur les colons et les grands intérêts fonciers et financiers que sur la population autochtone des campagnes et des villes. Cette politique allait contribuer à la recrudescence du sentiment national et amener une nouvelle orientation du parti du Destour, porte-parole du mouvement nationaliste.

Annexes

Le commerce extérieur tunisien de 1930 à 1936

Année	Valeur en francs français	Indice
1927-29	3.034.909.306	100
1930	3.234.608.000	106,5
1931	2.708.396.000	89,2
1932	2.632.550.000	86,7
1933	2.054.803.000	67,6
1934	1.924.569.000	63,4
1935	2.002.878.000	65,9
1936	1.854.224.000	61

Source: *Statistique Générale de la Tunisie*, années 1932, 1934 et 1936

Taux d'accroissement naturel moyen pour 10.000 habitants en Tunisie

Catégories	1919-23	1924-28	1929-33	1934-38
Musulmans	66	72	119	122
Israélites	154	136	150	132
Européens	118	131	164	139

Source: *Annuaire statistique de la Tunisie*, 1940, 1948



Les contrôles civils en Tunisie en 1887

Source: Mahjoubi (A.), *L'établissement du Protectorat français en Tunisie*, Publications de l'Université de Tunis, Tunis, 1977, p. 280